RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-LETTRE-000019-12/09/2012
Date de publication : 12/09/2012
Date de fin de publication : 26/08/2013

Lettre Type / Modèle

Modèle d'attestation fournie par le groupement forestier ou la société d'épargne forestière à leurs associés lors de l'acquisition ou de la souscription de parts ou lors de la réalisation du paiement des dépenses de travaux forestiers (CGI, annexe III, article 46 AGI)

Je soussigné :

agissant au nom et pour le compte du groupement / de la société :

(raison sociale du groupement / de la société et adresse de son siège social)

dont je suis :

(qualité)

(en cas d'acquisition ou de souscription de parts lorsqu'un un plan simple de gestion s'applique pour la forêt en cause)

atteste qu'un plan simple de gestion agréé par le centre régional de la propriété forestière est applicable aux terrains en nature de bois et forêts détenus par le groupement / la société pour l'année et continuera à s'appliquer jusqu'au :

(date du quinzième anniversaire de la dernière acquisition ou souscription de parts)

(en cas d'acquisition ou de souscription de parts lorsqu'un un plan simple de gestion ne s'applique pas)

m'engage à faire agréer un plan simple de gestion par le centre régional de la propriété forestière dans le délai de trois ans à compter de la date d'acquisition ou de souscription de parts et à l'appliquer pendant quinze ans. Dans cette situation, je m'engage en outre à appliquer à la forêt le régime d'exploitation normale prévu par le décret du 28 juin 1930 jusqu'à la date d'agrément du plan

simple de gestion de cette forêt.

(en cas de paiement de dépenses de travaux forestiers)

atteste que l'engagement de conserver la propriété du terrain ayant fait l'objet de travaux forestiers jusqu'au 31 décembre de la huitième année suivant celle de la date de paiement des travaux a été pris et est respecté, ainsi que celui d'appliquer pendant la même durée l'une des garanties de gestion durable prévues à l'article L8 du code forestier.

(en cas de paiement de dépenses de travaux forestiers)

Identification de l'associé	
Nombre de parts détenues par l'associé	
Pourcentage de parts du groupement / de la société détenues par l'associé	
Désignation de la ou des parcelle(s) sur laquelle des dépenses de travaux forestiers ont été payées	
Nature de la garantie de gestion durable applicable à la ou les parcelles(s) concernée	
Nature des travaux forestiers payés	
Montant total des travaux forestiers payés par le groupement ou la société	
Date de paiement des travaux forestiers réalisés	

(Joindre une copie du document du fournisseur des matériels et l'attestation mentionnés au c du II de l'article 46 AGI de l'annexe 3 au CGI).

(en cas de paiement de dépenses de rémunération d'un contrat de gestion)

Identification de l'associé	
Nombre de parts détenues par l'associé	
Pourcentage de parts du groupement / de la société détenues par l'associé	
Nature de la garantie de gestion durable applicable à la ou les parcelles(s) concernée(s)	
Identité de l'opérateur avec lequel le contrat de gestion a été conclu	
Adresse de l'opérateur avec lequel le contrat de gestion a été conclu	
Montant de la rémunération versée	
Date de paiement de la rémunération	

(Joindre une copie de la facture du contrat de gestion et de l'attestation délivrée par l'opérateur certifiant que la cession et la commercialisation des coupes sont réalisées dans les conditions du f du 2 de l'article 199 decies H du CGI)

A ....., le .....

Signature

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

IR – Réductions et crédits d'impôt au titre des investissements forestiers – Economie de la réduction d'impôt – Obligations des contribuables et des sociétés – Remise en cause de la réduction d'impôt